

13 04 2023  
PREF 17



## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

### Délibération CS 2023-02-09 - Participation financière du SILEC pour les capteurs des portes à flots des ouvrages à la mer

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Membres : 6                         | L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.  |
| En exercice : 6                     | Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Marans (Salle de la Caale), |
| Présents : 4                        |  |
| Nombre de pouvoirs : 0              |  |
| Ont pris part aux délibérations : 4 | Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.   |

#### Etaient Présents les délégués suivants :

|   |  |
|---|--|
| Monsieur BOISSEAU Jérémy<br><i>CDC Aunis Atlantique</i>                                     | Monsieur GESLIN Didier<br><i>CDA La Rochelle</i> |
| Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie | Monsieur ROBLIN Didier<br><i>CDA La Rochelle</i> |

#### Etaient absents :

|  |   |
|--|---|
| Monsieur VENDITTOZZI François<br><i>CDC Aunis Atlantique</i> | Monsieur PHILBERT Patrick<br><i>CDA La Rochelle</i> |
|--|---|

Le Président rappelle que le bureau d'études de l'UNIMA a été missionné pour le compte de la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la **réalisation d'une étude de faisabilité pour l'équipement des ouvrages à la mer en télémessure / télégestion.**

13 04 2023

Le contexte de cette étude s'inscrit dans le cadre de la GEMAPI regroupant les trois thématiques suivantes :

- la gestion des milieux aquatiques
- la prévention du risque de submersion marine
- la prévention du risque d'inondation fluviale

Au niveau des ouvrages à la mer, la **gestion du risque submersion marine** déléguée au SILEC est principalement conditionnée par la **connaissance de la position des portes à flot, des niveaux côté mer et du niveau du bief aval.**

A l'issue de cette étude, il est apparu opportun d'équiper les ouvrages cités ci-après avec des **capteurs de position des portes à flots des ouvrages à la mer :**

- ouvrage de Villedoux
- ouvrage de la Chaudière
- ouvrage de la Brune
- ouvrage de la Brie

Le Président propose que cette dépense d'installation de capteurs sur ces 4 ouvrages à la mer de **6 720,00 €** soit prise en charge par le SILEC.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- acte de prendre en charge les 6 720,00 € pour l'achat et la pose de capteurs,
- autorise le Président à mettre en œuvre toutes les procédures administratives et financières pour la réalisation de ces aménagements,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,  
Jérémy BOISSEAU

